



Avis rendu par la commission d'information et de sélection conjointe d'appel à projet social ou médico-social réunie le 4 février 2020

Objet de l'appel à projet : création d'une structure expérimentale pour enfants et adolescents confiés à l'aide sociale à l'enfance et présentant des troubles du spectre autistique (TSA) et autres troubles du neuro-développement, notamment dans le cadre de situations complexes en Seine-Saint-Denis.

Avis d'appel à projet publié le 9 mai 2019

La commission de sélection a établi le classement suivant :

- 1er. Vivre et devenir
- 2e. Le silence des justes
- 3e. Mutuelle la Mayotte
- 4e. AFG autisme
- 5e. La Croix Rouge française
- 6e. SOS solidarités
- 7e. UGECAM

Conformément à l'article R.313-6-2 du code de l'action sociale et des familles, la liste des projets par ordre de classement vaut avis de la commission.

Cet avis est consultatif et constitue un acte préparatoire à la décision d'autorisation qui, le cas échéant, sera prise conjointement par le Président du Conseil général de Seine-Saint-Denis et le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France.

Paris, le 04 février 2020

La Coprésidente de la commission auprès de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France la Coprésidente de la commission auprès du Département de Seine-Saint-Denis

signé

signé

Isabelle BILGER

Magalie THIBAULT